



Festival de Théâtre du Hérisson

(Anciennement Festival de théâtre du Pays de Bière)

Les deux derniers week-end de novembre

Clôture des inscriptions : fin mai

Clôture des auditions : mi- juin

Règlement

***A lire attentivement, contresigner et renvoyer avec le dossier de candidature...
En conserver un exemplaire précieusement...***

Le festival de Théâtre du Hérisson est un festival réservé **aux compagnies amateurs**, à savoir tout groupement de comédiens amateurs bénévoles qui « *organise et produit en public des manifestations dramatiques, dramatico-lyriques, chorégraphiques ... ou bien y participe et dont les membres ne reçoivent de ce fait aucune rémunération...* » (Décret n° 53-1253 du 19 décembre 1953) présentant un spectacle en langue française.

En revanche, les troupes de théâtre amateur peuvent faire appel à des professionnels pour la mise en scène de leur spectacle et la tenue de régie technique (son et éclairage).

Ce festival se déroule sur les deux derniers week-ends du mois de novembre dans des communes rattachées à la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau.

La programmation s'établit en premier lieu sur la qualité des spectacles, mais tient compte d'autres critères, en particulier la diversité des genres, des styles et des écritures ainsi que les contraintes de plateaux et des lieux de représentation, tout ceci afin de bâtir un festival aussi varié que possible.

Toutes les formes théâtrales sont les bienvenues et peuvent intégrer les moyens d'expression les plus divers (danse, musique, théâtre d'ombres, ...).

La programmation tient compte, dans la mesure du possible, des obligations des troupes, en particulier liées à la distance ou aux contraintes professionnelles. Mais une fois cette programmation établie, il est impératif que les compagnies postulantes s'engagent sur les dates arrêtées. Notez bien qu'aucune modification ne pourra être faite par la suite.

A l'issue du festival, un prix du public est décerné à l'une des troupes. Il est donc demandé qu'un ou plusieurs représentants de chaque troupe soit présent lors de la dernière représentation. La troupe primée sera amenée à rejouer dans une autre commune du Pays de Fontainebleau dans le premier semestre de l'année suivante.

Quelques précisions sur notre organisation

Sélections :

Pour être sélectionnée, une troupe doit obligatoirement avoir rempli un dossier de candidature et son spectacle vu par un comité de sélection du festival.

Compte tenu du nombre important de candidatures, il est préférable de nous proposer plusieurs dates auxquelles le spectacle sera visible et si possible **au moins 2 semaines avant les représentations.**

Une captation envoyée sous forme de DVD ou de lien internet peu avantageusement compléter le dossier de candidature et parfois même remplacer la représentation in situ.

Installation :

Afin de laisser aux troupes le soin de prendre possession des lieux, nous ne programmons qu'une seule représentation par jour. Les modalités d'accueil du spectacle seront discutées lors de la réunion technique. Cependant, le temps nécessaire à l'installation ne pourra excéder quatre heures et devra comprendre : installation technique (lumière et son), déchargement et mise en place des décors, préparation, raccords texte et déplacements, si nécessaire, pour les comédiens.

Recettes :

Une indemnisation sera attribuée à chaque troupe participante calculée sur la base des bénéfices réalisés.

Repas :

Avant chaque représentation, un repas pris en commun avec les organisateurs sera offert aux comédiens, metteur en scène et régisseurs.

Photographies pendant les représentations :

Il s'agit d'éviter toute gêne pour les spectateurs, voir sur place avec les organisateurs pour une autorisation éventuelle.

En cas de sélection

1. Un dossier de présentation du spectacle en format numérique sera à envoyer dès que vous aurez pris connaissance de votre sélection à : contact@herisson77.com

Il se composera :

- ✚ D'une présentation rapide de votre compagnie.
- ✚ D'un résumé de la pièce en 300 caractères maximum, espaces compris.
- ✚ D'une ou plusieurs photographies de votre pièce.
- ✚ D'un teaser, à défaut d'un diaporama qui sera mis en ligne sur notre site.
- ✚ Votre affiche vierge
- ✚ De la liste complète des personnes présentes lors de votre représentation et leur rôle dans le spectacle de la compagnie.

2. Droits d'auteurs

Les droits d'auteurs seront pris en charge par la compagnie dans un premier temps et remboursés par le festival sur présentation de la facture.

3. Aspects techniques

Les contraintes en matériel (sono et éclairage) seront discutées lors d'une **réunion technique** à laquelle vous serez conviés **fin septembre / début octobre.**

Un mois au plus tard avant cette réunion, les troupes devront avoir envoyé aux organisateurs le dossier technique de leur spectacle. Il sera basé sur le plan d'implantation standard de la salle.

Ce dossier technique du spectacle doit contenir :

✚ Un **plan de feux détaillé** avec la position souhaitée des projecteurs, leur orientation, le type de projecteur, le repérage des circuits gradués nécessaires. Les éléments spécifiques souhaités seront indiqués sur le plan. Une ambiance froide et chaude est prise en charge par le festival. Pour toute couleur spécifique, la compagnie apportera ses propres gélâtines.

✚ Une description des **éléments scéniques particuliers apportés par la troupe** (éléments suspendus, mobiles, décors de grande taille, branchements d'appareils électriques sur ligne commutée ou non, etc...)

Afin de s'adapter aux contraintes du festival et des salles, des simplifications techniques pourront être demandées aux troupes en concertation avec le régisseur du festival.

Toute demande technique spécifique (ajout ou modification de matériel) sera discutée au plus tard lors de la réunion technique. Passé cet échange, aucune modification ne pourra être apportée.

Je soussigné (e) responsable de la Compagnie, accepte le règlement du Festival de Théâtre du Hérisson et m'engage à y participer aux dates indiquées ou retenues par les organisateurs.

Date et signature :

Association du Festival de théâtre du Hérisson
Adresse : 10, rue du Fief 77930 Cély en Bière
Site : herisson77.com
Contact : Mr Philippe PERRIARD
Portable : 06 78 79 71 55 / 06 83 17 48 74